



Accompte versé par agence immobilière

Par Laetitiaa

Bonjour à tous

Je vous explique ma situation j'ai un appartement en location dont la gestion est faite par une agence immobilière. Celle-ci me remonte la nécessité de changer le ballon d'eau chaude. Je signe donc un devis avec un artisan en Décembre 2023. J'ai versé la totalité de la somme à l'agence en précisant de régler le plombier une fois la facture reçue. L'agence a versé un acompte de 40% qui n'était pas spécifié dans le devis. Après plusieurs péripéties le ballon n'est toujours pas changé. L'agence a prévenu le plombier en mars de l'annulation du devis par mail et demander le remboursement de l'acompte. Comme elle n'arrive pas à le récupérer elle m'a donc remboursé le solde et m'a dit d'envoyer un recommandé au plombier.

Ma question est vers qui dois-je me retourner pour récupérer cet acompte faute d'intervention et comment ?

Merci par avance

Par Nihilscio

Bonjour

Des réponses vous ont été apportées ici :
[url=https://www.forum-juridique.net/consommation/achat-vente/accompte-verse-par-agence-immobiliere-t48752.html]https://www.forum-juridique.net/consommation/achat-vente/accompte-verse-par-agence-immobiliere-t48752.html[/url]